

**RÉALISATION DES TRAVAUX CONNEXES A L'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DE LA LGV
MÉDITERRANÉE**

**GROUPEMENT DE COMMANDES DES COMMUNES
DE CADEROUSSE, MORNAS, ORANGE et PIOLENC**

Mairie de PIOLENC
Coordinatrice du groupement de commandes chargé de l'accomplissement des formalités procédurales
nécessaires au lancement de la procédure de passation

6 Rue Jean MOULIN
BP 1
84 420 PIOLENC

Tel : 04 90 29 63 66

MAÎTRISE D'ŒUVRE

GEOFIT EXPERT

305 rue John Mac Adam - 30900 NIMES

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

TRANCHE CONDITIONNELLE - COMMUNE DE MORNAS

Il est rappelé au candidat que la DPGF doit être **impérativement** complété dans son intégralité sans quoi l'offre sera considérée comme irrégulière.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

N° de prix	Désignation du prix - prix en lettres	Unité	Prix HT	Quantité totale	Montant HT total
Dispositions Générales					
01	Installation de chantier : Ce prix rémunère : La fourniture et les frais d'installation et de fonctionnement des locaux de chantier (bureaux, salle de réunion, vestiaires, réfectoire et sanitaire pour le personnel). Le repli et la remise en état des lieux. L'amené et le repli du matériel nécessaire pour réaliser les travaux. La mise en place de la signalisation routière nécessaire pendant toute la durée du chantier. Le Forfait :	F	- €	1	- €
02	Implantation et piquetage : Implantation et piquetage de l'ensemble des ouvrages à créer ou à supprimer en concertation avec le maître d'œuvre (voirie, fossés, haies, busage ... etc.) Le Forfait :	F	- €	1	- €
03	Signalisation Fourniture, installation et mise en fonctionnement d'un dispositif de circulation alternée La Journée :	J	- €	0	- €
04	Mise en place d'une déviation : Ce prix rémunère : La fourniture et la mise en place de tous les équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une déviation y compris démarches administratives. Le Forfait :	F	- €	0	- €
05	Dossier de récolement : Ce prix rémunère la réalisation des dossiers de récolement conformément au CCTP minimum d'un plan de récolement par section de travaux, sections définies au programme de travaux. Le Forfait :	F	- €	1	- €
Total dispositions générales.....€					

1 - REMISES EN ÉTAT DE SOLS

N° de prix	Désignation du prix - prix en lettres	Unité	Prix HT	Quantité totale	Montant HT total
10	Débroussaillage et / ou défrichage	 	 	 	
10	Enlèvement des arbres et souches de tous diamètre ainsi que les matériaux ou dépôts impropres à une mise en culture (pierres, roche, blocs de béton...). Débroussaillage et/ défrichage. Le mètre carré :	m ²	- €	0	- €
15	Démolition de chemin de terre Décompactage et défonçage du sol par sous-solage mécanique du type ripper (sur 50cm minimum). Emiettement et nivellement de la bande de roulement, des accotements et fossés (le cas échéant) par moyen mécanique type cover-crop. <u>Voirie moyenne</u> : largeur de la bande de roulement : 3m00.	 	 	 	
15.1	Avec fourniture, transport et mise en œuvre de terre végétale fournie par l'entreprise après agrément et ordre de service du maître d'œuvre sur 35 cm d'épaisseur minimum. Le mètre linéaire :	ml	- €	90	- €
16	Comblement de fossé Profondeur inférieure ou égale à 1 m. Broyage de la végétation et des souches ainsi que des résidus supérieurs à 40cm si nécessaire. Prélèvement de terre végétale sur les parcelles riveraines sur une largeur suffisante. Le mètre linéaire :	ml	- €	601	- €
Total travaux de remise en état des sols.....€					

2 - VOIRIE

N° de prix	Désignation	Unité	Prix HT	Quantité totale	Montant HT total
25	<p>Construction de chemin de terre (largeur moyenne 3 ml) Ce prix rémunère :</p> <p>Le décapage de la terre végétale et la mise en stock pour réemploi dans l'emprise du chantier. L'ouverture et la mise en forme du chemin sur 4 à 6m de largeur (y compris débroussaillage et évacuation de la végétation pouvant se trouver sur l'emprise). Terrassement et nivellement du sol avec bombement de 3 à 4%. Compactage du sol, si nécessaire confection d'une rigole en limite d'emprise ou coupe d'eau transversale</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	- €	0	- €
Total travaux de voirie.....€					

3 - OUVRAGES HYDRAULIQUES

N° de prix	Désignation	Unité	Prix HT	Quantité total	Montant HT total
26	Réalisation de fossé à ciel ouvert Ce prix rémunère : Le Terrassement de fossé au godet trapézoïdal comprenant l'extraction des déblais, le réglage du fond. Régalage ou la mise en stock des déblais pour réemploi dans l'emprise du chantier. Y compris enlèvement des broussailles, haies, talus, souches rencontrés tant à la perpendiculaire que latéralement dans la limite de l'espace indispensable à la manœuvre des engins et la dépose, repose des clôtures transversales				
26.1	Terrassement de fossé d'une profondeur moyenne inférieure ou égale à 1m Le mètre linéaire :	ml	- €	22	- €
26.2	Terrassement de fossé d'une largeur de 3m Le mètre linéaire :	ml	- €	316	- €
26.3	Terrassement de fossé d'une largeur de 4.5m Le mètre linéaire :	ml	- €	360	- €
28	Passage busé Ce prix rémunère : Dispositions communes à tous les types de busages : Fourniture, transport et pose de tuyaux non perforés en PEHD type Ecopal ou équivalent avec un recouvrement minimum de 0.80 m dont 0.30 m minimum de terre végétale y compris réalisation de la tranchée, réglage du fond de fouille suivant la pente, enrobage en sable de tranchée. Le débroussaillage ou défrichage, l'arrachage de haies, nivellement de talus, broyage de souches si nécessaire. Réutilisation des déblais pour combler la tranchée, y compris apport de terre ordinaire si nécessaire et prélèvement de terre végétale sur les parcelles riveraines, sur une largeur suffisante et toutes sujétions.				
28.1	Tuyau non perforé D 400 mm Le mètre linéaire :	ml	- €	0	- €
28.2	Tuyau non perforé D 500 mm Le mètre linéaire :	ml	- €	0	- €
28.3	Tuyau non perforé D 600 mm Le mètre linéaire :	ml	- €	0	- €
Total travaux d'hydraulique.....€					

5 - PLANTATIONS

N° de prix	Désignation	Unité	Prix HT	Quantité total	Montant HT total
36	Débroussaillage mécanique de la végétation herbacée et semi ligneuse				
36.1	Débroussaillage mécanique ou manuel de la végétation herbacée et semi ligneuse préalable à la plantation de haie Ce prix rémunère : Le débroussaillage manuel ou mécanique est à réaliser sur toute la longueur à planter et sur 2m de large. Le mètre linéaire :	ml	- €	0	- €
37	Sous-solage pour haies Ce prix rémunère : Un ou plusieurs passage(s) par ligne de plantation d'une soussoleuse munie d'une ou plusieurs dents, sera réalisée sur l'axe de la plantation des haies et des boisements afin de décompacter le sol en profondeur. La profondeur d'intervention sera de 70 cm minimum. Le mètre linéaire :	ml	- €	0	- €
38	Préparation de sol	 	 	 	
38.1	Préparation de sol classique pour haies Ce prix rémunère : Un passage préalable d'un outil rotatif pourra être nécessaire sur les prairies naturelles afin de détruire la plisse. (herbe et système racinaire) Le bêchage profond ou labour du terrain à planter sur 30 à 35 cm de profondeur et sur une largeur de 1,5 m. Le travail superficiel du sol avec émiettage des mottes, épierrage et évacuation des déchets. L'utilisation d'outils rotatifs à dents recourbées (type rotovator) est interdite Le mètre carré :	m ²	- €	0	- €
39	Fourniture et mise en place du paillage	 	 	 	
39.1	Fourniture et mise en place de paillage biodégradable à base d'amidon de maïs ou équivalent Ce prix rémunère : La fourniture et la mise en place d'un film à base d'amidon de maïs (ou équivalent) 100% biodégradable, d'une durée de vie minimum de 2 ans. Ce paillage mesurera 1m10 de large et devra être enterré de 15 à 20cm environ de chaque côté ainsi qu'à chaque extrémité. Son épaisseur sera de 80 µ minimum. Le mètre linéaire :	ml	- €	0	- €

N° de prix	Désignation	Unité	Prix HT	Quantité total	Montant HT total
40	Fourniture des jeunes plants (20cm à 1m de haut) (haie brise vent) Ce prix rémunère : Les espèces suivantes dans les âges et les forces indiquées ainsi que le remplacement des végétaux morts, visiblement dépérissant ou fortement mutilés. Les jeunes plants auront au plus deux ans et devront avoir été cernés ou repiqués. Ils devront être munis d'un bon chevelu racinaire. Le nombre de végétaux à remplacer sera défini lors d'un constat de reprise réalisé en septembre si nécessaire avec les représentants de l'entreprise et du maître d'œuvre. Les remplacements seront réalisés avant la fin décembre de chaque année d'entretien. Les végétaux de remplacement devront être impérativement agréés par le représentant du maître d'œuvre avant d'être installés. Les prestations de remplacement des végétaux sont comprises dans les prix de fourniture des jeunes plants.				
40.1	Pour un grand brise-vent comprenant : - 2 arbres de haut jet (noyer, merisier, peuplier, chêne blanc et vert, frêne méditerranéen...) - 2 arbres en cépée (aulne, érable champêtre, érable de Montpellier, charme houblon, charme méditerranéen...) - 4 arbustes (cornouiller, noisetier, sureau, amelanchier, filaire, pistachier, alaterne...) Par séquence de 8m Le mètre linéaire :	ml	- €	0	- €
41	Plantation				
41.1	Plantation des jeunes plants pour haies sur paillage Ce prix rémunère : La plantation de jeunes plants suivant les règles de l'art et plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture de la toile de paillage ou du film plastique, • L'ouverture du trou de plantation, • L'habillage des racines de la plante, • Le pralinage des racines, • La plantation proprement dite avec l'émiettage et le tassement manuel de la terre autour des racines, l'utilisation de plantoir ou assimilé est formellement interdite, • La fourniture et la mise en place de la collerette entièrement biodégradable de 30 cm minimum (ronde ou carrée) qui sera installée au pied de chaque plant sous la bâche et maintenue par 5 litres de graviers 15/30 versés au pied du plant, conformément au C.C.T.P. Le plant:	U	- €	0	- €

N° de prix	Désignation	Unité	Prix HT	Quantité total	Montant HT total
42	Fourniture et pose de protection pour jeune plant				
42.1	<p>Fourniture et pose de protection lapin pour jeune plant Ce prix rémunère:</p> <p>La fourniture et la pose, dès la plantation, de protection lapins 100 % biodégradables, d'une durée de vie égale ou supérieure à 16 mois. Ces gaines devront mesurer 60 cm de hauteur et 17 cm minimum de diamètre. Elles devront être fournies avec deux petits tuteurs de bambou de 1m de hauteur et de 6 à 8 mm de diamètre.</p> <p>La gaine devra être fixée à l'aide des deux tuteurs en bambou.</p> <p>La protection:.....</p>	U	- €	0	- €
43	Entretien des jeunes plants				
43.1	<p>Entretien la 1^{ère} année des jeunes plants: pour haies et boisements sur paillage. Ce prix rémunère :</p> <p>La remise en place des paillages, avec fourniture et pose éventuelle d'agrafes supplémentaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fauchage ou désherbage le long du paillage sur une largeur d'un mètre, de part et d'autre du paillage. Le désherbage au pied des plants sera effectué régulièrement et manuellement. Il est prévu 3 interventions la première année : La première intervention sera à faire : Semaine 21 ou 22 La seconde : Semaine 25 ou 26 La troisième : Semaine 31,32 ou 33 Une intervention supplémentaire pourra être demandée par le Maître d'œuvre Aucun désherbage chimique n'est autorisé. - La taille des végétaux en fin de première année de végétation, recépage de certaines essences définies par le Maître d'œuvre <p>Prix par plant pour les 4 interventions prévues dans la première année :</p>	U	- €	0	- €

N° de prix	Désignation	Unité	Prix HT	Quantité total	Montant HT total
43.2	<p>Entretien la 2^{ème} année des jeunes plants: pour haies et boisements sur paillage Ce prix rémunère :</p> <p>La remise en place des paillages, avec fourniture et pose éventuelle d'agrafes supplémentaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fauchage ou désherbage le long du paillage sur une largeur d'un mètre, de part et d'autre du paillage. Le désherbage au pied des plants sera effectué régulièrement et manuellement. Il est prévu 3 interventions la deuxième année : <p>La première intervention sera à faire : Semaine 21 ou 22 La seconde : Semaine 25 ou 26 La troisième : Semaine 31, 32 ou 33 Une intervention supplémentaire pourra être demandée par le Maître d'œuvre Aucun désherbage chimique n'est autorisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La taille des végétaux en fin de deuxième année de végétation, recépage de certaines essences définies par le Maître d'œuvre <p>Prix par plant pour les 4 interventions prévues dans la deuxième année :</p>	U	- €	0	- €
43.3	<p>Entretien la 3^{ème} année des jeunes plants: pour haies et boisements sur paillage Ce prix rémunère :</p> <p>La remise en place des paillages, avec fourniture et pose éventuelle d'agrafes supplémentaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fauchage ou désherbage le long du paillage sur une largeur d'un mètre, de part et d'autre du paillage. Le désherbage au pied des plants sera effectué régulièrement et manuellement. Il est prévu 3 interventions la deuxième année : <p>La première intervention sera à faire : Semaine 21 ou 22 La seconde : Semaine 25 ou 26 La troisième : Semaine 31, 32 ou 33 Une intervention supplémentaire pourra être demandée par le Maître d'œuvre Aucun désherbage chimique n'est autorisé.</p> <p>Prix par plant pour les 4 interventions prévues dans la deuxième année :</p>	U	- €	0	- €
Total des travaux de plantations.....€					